

PROJET DE LOI

adopté

le 6 mai 2010

N° 100  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie relatif à une coopération en vue de la protection des mineurs roumains isolés sur le territoire de la République française et à leur retour dans leur pays d'origine ainsi qu'à la lutte contre les réseaux d'exploitation concernant les mineurs.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 500 (2007-2008), 315 et 316 (2009-2010).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie relatif à une coopération en vue de la protection des mineurs roumains isolés sur le territoire de la République française et à leur retour dans leur pays d'origine ainsi qu'à la lutte contre les réseaux d'exploitation concernant les mineurs, signé à Bucarest le 1<sup>er</sup> février 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>1</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 mai 2010.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 500 (2007-2008), Sénat.